Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
N° 2026035
ID : 035-213500895-20260504-2026035-DE

Département
ILLE-ET-VILAINE
Commune
LA COUYERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

L'an deux mille vingt-six, le 04 mai, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La Couyère, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil à l'étage, sous la Présidence de Madame Jacqueline SOLLIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27/04/2026

Présents : Mme SOLLIER Jacqueline, M. LUCAS Antoine, Mme ALIX Céline, Mme ROUAZE Tamara, Mme DAMON Solenne, M. HALLET Jérôme, M. FILÂTRE Alain, Mme LEMOINE Julie, M. HEUDIARD Bruno
Absents excusés : Mme COGNERAS Aurélie, M. LUNEL Arsène
Secrétaire : Mme ROUAZE Tamara

OFFRE DON COMMUNE :

Mme Le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier reçu de M. TURQUETY Maurice :

« J'ai 87 ans, je suis célibataire, sans enfant, et je prépare mon testament, et ma succession, actuellement je vis à Bessines , 79000, 27 Rue Jean Richerd et je projette de faire un don à la commune où je suis né et où j'ai reçu mon éducation de base, (instituteur, Mr Aubrée, et environnement communal favorable) que je juge très bonne et qui m'a permis de rester sur la bonne voie pendant toute mon adolescence.

Maintenant, je suis en fin de vie, je possède un peu d'argent et je voudrais, en retour, remercier et récompenser ma commune natale, en l'aidant dans les dépenses nécessaires à l'entretien des bâtiments communaux, tels que l'école communale, donc si votre Conseil municipal est d'accord, il doit, lors d'une prochaine réunion, me fournir une délibération que je remettrai au détenteur de mon contrat d'assurance-vie, actuellement estimé à environ 40 000 euros, pour qu'il puisse répondre favorablement à ma demande de rachat du contrat .

En contrepartie de ce don, puisque dans un avenir proche, il n'existera plus, à La Couyère, de personnes vivantes issues de notre famille, je vous demanderai d'entretenir, et de fleurir, une fois par an, à la Toussaint, pendant 20 ans, la tombe qui vient d'être rénovée , et où nous serons tous réunis pour longtemps, (emplacement N° 257, tombe de Mr et Mme TURQUETY, concession à perpétuité accordée à la mort de notre père, Clément TURQUETY, en 1950). Trois des enfants TURQUETY : Jeannine RIO, Maurice et Rolland TURQUETY, qui tous les trois seront incinérés et leurs urnes seront placées sur la tombe des parents, et s'il vous reste encore un peu d'argent, alors, veuillez porter votre effort, en fleurissant la tombe de notre grand-mère maternelle , à qui nous devons, aussi beaucoup, Amélie GUILLLOUX, tombe N° 251, d'avance merci . »

Restant dans l'attente , recevez Madame la Maire , mes sentiments respectueux .

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition du don de M. TURQUETY Maurice et le remercie chaleureusement pour cette action en faveur de la commune de La Couyère.

Le Maire,
Jacqueline SOLLIER